

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

31 OCT. 2023

S²LO

ID : 074-200011773-20230901-A_2023_813-AR

A-2023-813

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
COLLECTIVITE
AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « ANNEMASSE-LES VOIRONS-
AGGLOMERATION », dénommée « Annemasse Agglo »,**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifié ;

Vu la délibération n° B-2022-0065 du bureau communautaire en date du 17 mai 2022, fixant à 4 le nombre des représentants titulaires (et suppléants) du personnel au Comité Social Territorial et Formation Spécialisée et à 4 le nombre de représentants titulaires (et suppléants) de la collectivité ;

Vu l'expiration du mandat des membres représentant de l'Administration ;

Vu le résultat des élections professionnelles du 08 décembre 2022 ;

Vu la démission de Madame Béatrice TUMBACH en date du 01/06/2023 de son mandat de représentante du personnel titulaire au CST ;

Vu la démission de Madame Magalie FAVRE en date du 27/07/2023 de son mandat de représentante du personnel suppléante au CST ;

Vu la démission de Monsieur Jules LUISSINT en date du 27/07/2023 de son mandat de représentant du personnel titulaire au CST ;

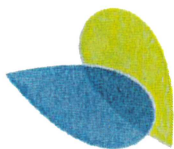
Vu le retrait de Monsieur Fila HERMANIUS en date du 27/07/2023 de la première position de candidat non élu au CST ;

Vu le retrait de Monsieur Nabil FARHAT en date du 27/07/2023 de la deuxième position de candidat non élu au CST.

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité ou de l'établissement public, les représentants des collectivités et établissements relevant du Comité Social Territorial

ARRETE

ARTICLE 1: La composition du Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée est modifiée comme suit :



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 31/10/2023
Reçu en préfecture le 31/10/2023
Publié le 31 OCT. 2023 *SLOW*
ID : 074-200011773-20230901-A_2023_813-AR

Représentants de l'Administration :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gabriel DOUBLET (Président)	Madame Dominique LACHENAL
Madame Maryline BOUCHE	Monsieur Jean-Luc SOULAT
Madame Marie Jeanne MILLERET	Monsieur Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX
Madame Anny MARTIN	Monsieur Laurent GILET

Représentants du Personnel :

Titulaires	Suppléants
Madame Frédérique THIRIONNET (CGT)	Madame Sandrine PELISSIE (CGT)
Monsieur Alexandre DUBOIS (CGT)	Monsieur Gael CONUS (CGT)
Madame Tiphany SAVANIER (CGT)	Monsieur Gwendal ROUSIC (CGT)
Monsieur Jean-Paul MARMOEX (CGT)	Monsieur Jean-Yves RIPET (CGT)

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération « Annemasse - Les Voirons - Agglomération » est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis à la préfecture.

Le président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Annemasse, le 01/09/2023

**Le Président,
Monsieur Gabriel DOUBLET**